

Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

BUT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. L'information recueillie par cette enquête fournit à tous les niveaux de gouvernement et au secteur privé une image plus juste de la demande en énergie et aide à la mise en oeuvre de politiques énergétiques et de l'environnement.

Votre information pourrait aussi être utilisée par Statistique Canada à d'autres fins statistiques et de recherche.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la *Loi sur la Statistique*. Statistique Canada utilisera les données de cette enquête à des fins statistiques et de recherche.

COUPLAGE DE DONNÉES

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

ENTENTES DE PARTAGE DE DONNÉES

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organismes gouvernementaux, qui ont accepté de garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organismes ayant démontré qu'ils avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ~~ententes~~ en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organismes avec lesquels vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ainsi qu'avec le Saskatchewan Ministry of the Economy, Alberta Energy, le British Columbia Ministry of Energy and Mines, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Prrière de prendre note qu'il n'y a pas de droit de refus de partage de donnies avec le Saskatchewan Ministry of the Economy pour les compagnies ayant aussi des obligations de dclaration en vertu des *Oil and Gas Conservation Act* and *Regulations* (Saskatchewan) et du *Mineral Resources Act* (Saskatchewan).

Le Saskatchewan Ministry of the Economy utilisera l'information reçue de ces compagnies conformément aux dispositions de ses lois et règlements.

~~DIRECTIVES~~

**Veuillez compléter et retourner cette copie dans les 20 jours
suivant la réception du questionnaire à Statistique Canada,
150 Promenade du pré Tunney, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.**

En plus de retourner une copie à Statistique Canada,

- les établissements d'entreprises situés en Saskatchewan doivent envoyer une copie au Saskatchewan Ministry of the Economy, 200-2101 rue Scarth, Regina (Saskatchewan) S4P 2H9

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez communiquer avec nous:

Téléphone : 1-877-604-7828 Télécopieur : 1-800-755-5514

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU COURRIEL

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou courriel peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection de tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

ATTESTATION

Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Date _____

Signature

j *m* *a*

Année fiscale

De :

À:

Adresse électronique

Téléphone

Poste

Télécopieur

REVENU D'EXPLOITATION ET COMPTE DE DÉPENSES			
		Tonnes métriques	Dollars canadiens ('000)
REVENU D'EXPLOITATION			
Ventes brutes			
Charbon de propre production	1.1		
Charbon acheté	1.2		
Autres produits (s.v.p. spécifier) :		1.3	
		1.4	
Total ventes brutes (1.1 + 1.2 + 1.3 + 1.4)		1.9	
Dépenses d'exploitation			
Transport hors-mine - routier		2.1	
- rail		2.2	
- eau		2.3	
- total		2.4	
Frais de manient au port		2.5	
Autre (s.v.p. spécifier) :		2.6	
		2.7	
		2.8	
Total des dépenses d'exploitation (2.4 + 2.5 + 2.6 + 2.7+ 2.8)		2.9	
Total: ventes nettes (1.9 – 2.9)		3.0	
Autres revenus d'exploitation			
Exploitation minière		4.1	
Subvention d'exploitation		4.2	
Autre (s.v.p. spécifier) :		4.3	
		4.4	
Total: Revenu d'exploitation (3.0 + 4.1 + 4.2 + 4.3 + 4.4)		4.9	
À l'usage de Statistique Canada seulement (ajustement d'inventaire)		5.0	
À l'usage de Statistique Canada seulement (production de la valeur ajoutée du recensement)		6.0	

DÉPENSES D'EXPLOITATION		
		Dollars canadiens (‘000)
A. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET ADMINISTRATION		
Dépenses minières directes		
Salaires et traitements	7.1	
Cotisations sociales (contributions de l’employeur)	7.2	
Fournitures et matières achetées et utilisées	7.3	
Contrats de services	7.4	
Coûts de réparation et d’entretien		
Salaires et traitements	8.1	
Cotisations sociales (contributions de l’employeur)	8.2	
Fournitures et matières achetées et utilisées	8.3	
Contrats de services	8.4	
Autres coûts		
Main d’oeuvre	9.1	
Cotisations sociales (contributions de l’employeur)	9.2	
Achat de combustible et d’électricité	9.3	
Charbon acheté pour la revente	9.4	
Taxes - autres que sur le profit (redevances, nombre d’acres, affaires, municipales, scolaires, etc.)	9.5	
Autre	9.6	
Total d’exploitation, d’entretien et d’administration (7.1 à 9.6)	10.0	
B. AUTRES		
Amortissement	11.1	
Impôt sur le revenu	11.2	
Toutes autres déductions	11.3	
Total des dépenses d’exploitation (10.0 + 11.1 + 11.2 + 11.3)	12.0	
Revenu total (4.9 – 12.0)	13.0	

RÉMUNÉRATION, EFFECTIFS ET HEURES					
		Traitements, salaires, commissions et primes bruts, etc. (milliers de dollars canadiens)	Nombre moyen de salariés pendant la période observée (il s'agit de la somme du nombre de salariés pour chaque mois, divisé par 12)	Nombre de personnes-heures (donner votre meilleure estimation si vous ne disposer pas de chiffres exacts)	
				Travaillées	Payées
Personnel de direction, d'administration, de bureau et des ventes	13.1			XXXXX	XXXXX
Mine et assimilés	13.2				
Usine de transformation et connexe	13.3				
Tout autre (s.v.p. indiquer le groupe principal: cafétéria, sécurité, etc.) :					
	13.4			XXXXX	XXXXX
Total des employés à cet emplacement (13.1 + 13.2 + 13.3 + 13.4)	13.7			XXXXX	XXXXX
Effectifs à d'autres emplacements à l'intérieur de la province	13.8				
Total des employés (13.7 + 13.8)	13.9				

MORTS-TERRAINS ET DÉCHETS		
		Milliers de mètres cubes
Enlever et/ou extraire		
Dragline	14.1	
Pelle et camion	14.2	
Autre	14.3	